

Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Estelle MASANTE
Sylvaine MOUTON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

UNITEC

Association régie par la loi de 1901

Siège Social : Parc Scientifique Unitec 1
2 allée du doyen Georges Brus
33600 - PESSAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
<http://www.audial.fr>

UNITEC

Association régie par la loi de 1901

Siège social : Parc Scientifique Unitec 1, 2 allée du doyen Georges Brus - 33600 PESSAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association UNITEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « FAITS CARACTERISTIQUES » qui relate l'impact des licenciements économiques lié à la non-reconduction d'un programme.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe « Comptabilisation des subventions et fonds dédiés » expose les modalités de prise en compte des produits de subvention dans les comptes annuels. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations retenues pour la comptabilisation des subventions et leur rattachement à l'exercice et de la conformité aux principes comptables.

Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent,

prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 19 mars 2024,

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL
représenté par Esmeralda GONZALEZ



ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

UNITEC Parc scientifique Unitec 1 33600 PESSAC	Bilan actif	N° Siren NAF (APE) N° TVA Période du au	377964044 7022Z FR71377964044 01/01/2023 31/12/2023
Exercice clos le 31 décembre 2023			

Détail des postes	Valeurs brutes au 311223	Amortis. et provisions	Valeurs nettes au 311223	Valeurs nettes au 311222
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	14 250,00	13 260,00	990,00	990,00
Frais d'établissement				
Frais de recherche & développement				
Autres immob. incorporelles	14 250,00	13 260,00	990,00	990,00
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	458 482,85	238 602,07	219 880,78	272 594,27
Terrains				
Constructions	137 867,16	66 705,19	71 161,97	79 638,46
Installations techn., mat., outil			-	-
Autres immob. corporelles	320 615,69	171 896,88	148 718,81	192 955,81
Immob. corporelles en cours	-		-	-
Avances & acomptes				
Immobilisations financières	19 186,77	-	19 186,77	19 186,77
Participations	-		-	-
Créances rattach. à des particip.	-		-	-
Autres titres immobilisés	-		-	-
Prêts	-		-	-
Autres immob. financières	19 186,77		19 186,77	19 186,77
TOTAL I	491 919,62	251 862,07	240 057,55	292 771,04
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	-	-	-	31 719,00
Matières premières & approvisionnement				
Produits intermédiaires & finis	-		-	31 719,00
Marchandises				
Créances d'exploitation	1 686 539,10	13 963,35	1 672 575,75	1 421 300,04
Clients et comptes rattachés	79 372,08	13 963,35	65 408,73	64 951,98
Autres créances	1 607 167,02		1 607 167,02	1 356 348,06
Autres actifs circulants	172 250,09	-	172 250,09	69 838,52
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Disponibilités	151 937,76		151 937,76	56 939,06
Charges constatées d'avance	20 312,33		20 312,33	12 899,46
TOTAL II	1 858 789,19	13 963,35	1 844 825,84	1 522 857,56
Charges à rép/plus.exerc. (III)				
Primes de remb d'emprunts (IV)				
Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 350 708,81	265 825,42	2 084 883,39	1 815 628,60

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

UNITEC Parc scientifique Unitec 1 33600 PESSAC	Bilan passif	N° Siren NAF (APE) N° TVA Période du au	377964044 7022Z FR71377964044 01/01/2023 31/12/2023
Exercice clos le 31 décembre 2023			

Détail des postes			Au 311223	Au 311222
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise			180 008,85	180 008,85
Report à nouveau			208 538,74	223 949,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			- 130 062,99	- 15 410,51
Situation nette (sous-total)			258 484,60	388 547,59
Subventions d'investissement			70 891,17	83 960,89
Provisions réglementées				
Autres fonds associatifs (subv.investmt)				
TOTAL I			329 375,77	472 508,48
FONDS DEDIES (III)				
Sur subventions de fonctionnement			3 141,00	-
Sur autres ressources				
TOTAL II			3 141,00	-
PROV.POUR RISQUES & CHARGES (II)				
Provisions pour charges			137 611,00	171 499,00
Autres provisions pour risques et charges			41 789,87	
TOTAL III			179 400,87	171 499,00
DETTES (IV)				
Emprunts & dettes aup. établ. fin.			759 102,96	380 299,44
Emprunts et dettes financ. divers			24 596,03	31 704,51
Av. & ac. reçus s/com. en cours			6 160,52	9 924,20
Dettes fourniss. & cptes rattachés			346 964,10	302 297,82
Dettes fiscales et sociales			406 132,08	440 829,67
Dettes sur immo. & cptes rattachés			-	-
Autres dettes			41,06	1 901,06
Produits constatés d'avance			29 969,00	4 664,42
TOTAL IV			1 572 965,75	1 171 621,12
Ecarts de conversion passif (V)			-	-
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+V)			2 084 883,39	1 815 628,60

UNITEC	Compte de résultat	N° Siret	377964044
Parc scientifique Unitec 1		NAF (APE)	7022Z
33600 PESSAC		N° TVA	FR71377964044
Exercice clos le 31 décembre 2023		Période du	01/01/2023
		au	31/12/2023

Détail des postes			2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			3 087 387,45	3 199 660,72
Cotisations			92 090,16	60 277,51
Prestations de service			689 719,47	792 823,17
Subventions d'exploitation			2 237 145,43	2 339 534,42
Reprise /prov. & transferts charges			68 432,39	7 025,62
Utilisation des fonds dédiés				
Autres produits				
CHARGES D'EXPLOITATION (II)			3 194 422,49	3 216 865,53
Achats de marchandises			912 816,51	1 027 129,93
Autres achats et charges externes			128 544,38	133 446,23
Impôts, taxes et vers/ assimilés			1 415 204,12	1 297 704,91
Salaires et traitements			594 848,97	662 117,77
Charges sociales			54 243,30	54 882,06
Dotations aux amortissements			49 464,87	36 683,73
Dotations aux provisions			3 141,00	
Reports en fonds dédiés fonds dédiés			36 159,34	4 900,90
Autres charges				
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			- 107 035,04	- 17 204,81
PRODUITS FINANCIERS (III)			-	23,36
De participations				
D'autres valeurs mobil. & créances				
Autres intérêts et produits assim.			-	23,36
Reprise/provis. & transf. charges				
Différ. positives de change				
Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
CHARGES FINANCIERES (IV)			36 317,90	10 107,51
Dot. aux amort. & aux provisions				
Intérêts et charges assimilées			36 317,90	10 107,51
Différences négatives de change				
Charges nettes/cess. mob. de plac.				-
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)			- 36 317,90	- 10 084,15
3. RESULTAT COURANT avant impôts (1 + 2)			- 143 352,94	- 27 288,96
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)			17 124,48	12 012,35
Sur opérations de gestion			4 054,76	762,33
Sur opérations en capital (note 3)			13 069,72	11 250,02
Reprises/prov. & transf. de charges				
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)			3 834,53	133,90
Sur opérations de gestion			268,56	133,90
Sur opérations en capital			3 565,97	-
Dotations aux amort. & provis.				-
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			13 289,95	11 878,45
Impôts sur les bénéfices (VII)				
Total des produits (I + III + V)			3 104 511,93	3 211 696,43
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)			3 234 574,92	3 227 106,94
EXCEDENT OU DEFICIT			- 130 062,99	- 15 410,51
Contribution en nature				
Subvention remise loyer			63 915,00	51 194,00
Mise à disposition locaux			- 63 915,00	- 51 194,00

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Présentation des activités	2
<ul style="list-style-type: none">- Objet social- Nature et périmètre des activités- Moyens mis en œuvre- Faits caractéristiques	
Règles et méthodes comptables	3
<ul style="list-style-type: none">- Conventions générales comptables- Changements de méthode et de présentation- Immobilisations corporelles, incorporelles et financières- Evaluation des créances- Dérogations- Provisions pour litiges, risques et charges- Comptabilisation des subventions et fonds dédiés- Evénements postérieurs à la clôture	
Détails des postes du bilan (1)	4
<ul style="list-style-type: none">- Immobilisations- Amortissements- Dépréciations- Provisions	
Détails des postes du bilan (2)	5
<ul style="list-style-type: none">- Etat des créances et des dettes- Produits à recevoir / Charges à payer- Fonds propres- Fonds dédiés- Engagements financiers (hors bilan)	
Détail des postes du Compte de résultat	6
<ul style="list-style-type: none">- Ventilation des produits d'exploitation- Eléments exceptionnels- Honoraires des Commissaires aux comptes- Rémunération des dirigeants	

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

OBJET SOCIAL

L'association a pour objectif principal d'encourager la création et le développement d'entreprises innovantes en partenariat avec les établissements de recherche et d'enseignement supérieur, les Universités et les entreprises de l'agglomération bordelaise.

NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS

L'association intervient :

- en appui direct des entrepreneurs créateurs d'entreprises innovantes (start-ups) dans les phases de maturation, d'incubation, de création et d'accélération de leur entreprise par des actions individuelles et collectives d'accompagnement et de conseil, l'organisation de formations, ateliers, événements et rencontres professionnelles et la mobilisation et animation d'un réseau d'experts et de mentors,
- aux côtés de partenaires locaux et régionaux pour encourager la création et le développement d'entreprises innovantes et améliorer l'environnement des startups, ces partenaires pouvant être tous types d'acteurs participant à l'émergence et la diffusion de l'innovation et de l'esprit d'entreprendre : établissements d'enseignement et de recherche, collectivités, acteurs du développement économique, technopoles, clusters, pôles...

Les interventions de l'association peuvent prendre plusieurs formes : collaboration à des actions collectives, soutien d'initiatives d'intérêt, développement et apport de ressources contribuant à l'amélioration globale des actions autour de la création d'entreprises innovantes.

L'association prend en charge la gestion de services d'accueil et d'hébergement de futurs entrepreneurs et jeunes entreprises ainsi que l'activité de domiciliation d'entreprises dans le cadre de son offre d'accompagnement.

L'association agit sur l'ensemble du territoire de la région Nouvelle-Aquitaine et principalement sur celui de la métropole bordelaise.

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Pour atteindre ses objectifs, l'association s'appuie à la fois

- sur des ressources humaines constituées d'une équipe d'une dizaine d'experts spécialistes de l'accompagnement des entreprises, d'un service dédié à la veille, la prospective et la communication et d'une équipe support, soit un effectif total de 23 salariés à temps plein
- et sur un parc immobilier permettant d'accueillir les startups dans des conditions de flexibilité compatibles avec la volatilité de leurs activités naissantes.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

- Une année sur deux, Unitec organise le forum de l'investissement Innovaday en partenariat avec l'Agence de Développement et de l'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI-NA); c'est le cas en 2023

- Le Centre Condorcet qui accueille, à Pessac, le siège et l'essentiel des équipes d'Unitec ferme ses portes pour plusieurs années afin d'effectuer d'importants travaux structurels. Cela a conduit l'association à déménager ses équipes à la Cité Numérique à Bègles et déplacer son siège social au Parc scientifique Unitec 1 à Pessac

- Lancement du projet "Station [e]Santé" (dans le cadre du programme "Tiers-Lieux d'expérimentation") en tant que membre fondateur au côtés du CHU de Bordeaux; projet pluriannuel devant se déployer jusqu'en 2027.

- La Région Nouvelle-Aquitaine ayant décidé de ne pas renouveler l'appel à manifestation d'intérêt "Accélérateur régional de Start-ups", l'association a été contrainte de licencier 3 des membres de l'équipe constituée pour mettre en oeuvre et opérer l'accélérateur UpGrade. Entre le financement des contrats de sécurisation professionnelle et les indemnités de licenciement et compensatrices de congés payés, le coût global de ces licenciements s'élève à 135.406€.

L'exercice se caractérise par les éléments suivants :

- TOTAL DU BILAN	2 084 883,39
- TOTAL DES PRODUITS	3 104 511,93
- RESULTAT DE L'EXERCICE	- 130 062,99

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de l'exercice se caractérisent par les éléments suivants :

CONVENTIONS GENERALES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et de l'ANC 2014-03 et de ses règlements modificatifs. Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, et conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique.

CHANGEMENTS DE METHODE ET DE PRESENTATION

Il n'y a pas eu de changement de méthode ou de présentation par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES, INCORPORELLES ET FINANCIERES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les amortissements pour dépréciation, le cas échéant, sont calculés en fonction des durées d'utilisation généralement admises.

EVALUATION DES CREANCES

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

DEROGATIONS

Aucune dérogation aux principes et méthodes comptables n'a été mise en œuvre au cours de l'exercice.

PROVISIONS POUR LITIGES, RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique inférieure à sa valeur comptable, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci; elles sont donc évaluées en fonction du risque estimé par l'entreprise, en intégrant les éléments connus jusqu'à la date d'arrêtés des comptes et en appliquant le principe de prudence.

COMPTABILISATION DES SUBVENTIONS ET FONDS DEDIES

Les subventions d'exploitation « annuelles » sont comptabilisées intégralement en produits sur l'exercice de leur octroi. Les subventions d'exploitation « pluriannuelles » sont comptabilisées en produits à hauteur de la quote-part estimée se rattachant à l'exercice, celle-ci étant déterminée en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention ou, à défaut, prorata temporis. La part de subvention se rapportant aux exercices suivants est comptabilisée en produits constatés d'avance. En fin d'exercice, la part de subvention correspondant à des ressources affectées par les tiers financeurs à des projets définis et qui n'a pu être utilisée au cours de l'exercice, est comptabilisée en « fonds dédiés ».

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun événement, postérieur à la clôture et susceptible d'impacter significativement l'activité de l'association n'a été identifié.

IMMOBILISATIONS

		Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Total I	14 250		-	14 250
Immobilisations corporelles					
Constructions		137 867			137 867
Agencements, aménagements		105 353	3 078	23 377	85 054
Mobiliers et matériels de bureau		241 424	2 018	7 880	235 561
	Total II	484 645	5 096	31 258	458 483
Immobilisations financières					
Titres de participation		-			-
Autres immobilisations financières		19 187	-		19 187
	Total III	19 187	-	-	19 187
Total Général		518 082	5 096	31 258	491 920

AMORTISSEMENTS

		Valeur brute début d'exercice	Dotations (linéaire)	Cessions	Valeur fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Total I	13 260	-	-	13 260
Immobilisations corporelles					
Constructions		58 229	8 476		66 705
Agencements, aménagements		33 005	9 141	19 811	22 335
Mobiliers et matériels de bureau		120 817	36 625	7 880	149 562
	Total II	212 051	54 243	27 692	238 602
Total Général		225 310	54 243	27 692	251 862

DEPRECIATIONS

	Provisions début d'exercice	Augmen- tations	Reprises (consommée)	Reprises (sans objet)	Dépréciations fin d'exercice
Créances	30924	7 675	23 611	1 025	13 963

PROVISIONS

	Provisions début d'exercice	Augmen- tations	Reprises (consommée)	Reprises (sans objet)	Provisions fin d'exercice
Provision pour Indemnités de fin de carrière (*)	171 499		-	33 888	137 611
Autres provisions pour risques	-	-			-
Provisions pour charges	-	41 790	-	-	41 790
Total Général	171 499	41 790	-	33 888	179 401

(*) L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision été comptabilisée pour la première fois au titre de l'exercice 2020.
Ces engagements ont été réévalués, au 31 décembre 2023, à partir des hypothèses suivantes :

- âge moyen de départ à la retraite : 65 ans
- turnover moyen : 20% (calculé à partir de l'historique des 10 dernières années AEC + Unitec)
- revalorisation annuelle des salaires : 2,5%
- taux d'actualisation net d'inflation : 3,22%
- taux moyen de cotisations et taxes assises sur les salaires : 54%

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
CREANCES				
Autres immobilisations financières	19 187	9 198	9 988	-
Clients et comptes rattachés	79 372	79 372	-	-
Autres créances	1 607 167	1 607 167	-	-
Charges constatées d'avance	20 312	7 388	12 924	-
Total Général	1 726 038	1 703 126	22 912	-
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	783 699	668 719	72 220	42 760
Avances et acomptes reçus	6 161	6 161	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	346 964	346 964	-	-
Autres dettes	406 173	406 173	-	-
Produits constatés d'avance	29 969	12 588	17 381	-
Total Général	1 572 966	1 440 605	89 601	42 760

PRODUITS A RECEVOIR / CHARGES A PAYER

	au 31/12/22	au 31/12/23
PRODUITS A RECEVOIR		
Créances clients et comptes rattachés	15 053	5 553
Autres créances	-	220
Valeurs mobilières de placement	-	-
Total Général	15 053	5 773
CHARGES A PAYER		
Emprunts et dettes auprès des éta de crédit	-	4 136
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	160 810	281 513
Dettes fiscales et sociales (*)	182 793	215 380
Autres dettes	-	-
Total Général	343 603	501 029

FONDS PROPRES

	au 31/12/22	Affectation du résultat	Augmen- tations	Diminution consommation	au 31/12/23
Fonds propres sans dt de reprise	180 009			-	180 009
Report à nouveau (*)	223 949	- 15 411			208 539
Résultat de l'exercice	- 15 411	15 411		130 063	130 063
Situation nette	388 548	-	-	130 063	258 485
Subventions d'investissement	83 961			13 070	70 891
Provisions réglementées	-				-
Total Général	472 508	-	-	143 133	329 376

FONDS DEDIES

Subvention	Montant initial	Fonds à engager début exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser s/nvelles ressources	Fonds restant à engager fin d'exercice
CHU Bordeaux - Station [E]Santé	38 625			3 141	3 141
Total Général	38 625	-	-	3 141	3 141

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

ENGAGEMENTS FINANCIERS

	Donnés	Reçus
Engagements sur contrats de locations immobiliè	298 992	496 206
Loyers non courus non échus jusqu'à la date de fin ou de résiliation des baux ou contrats concernant les sites de Pessac (Condorcet, pépinière Unitec 1, Fontaulab), de Bordeaux (Victoire) et de Bègles (Cité Numérique)		

VENTILATION DES PRODUITS D'EXPLOITATION

Chiffre d'affaire (€)	2022	2023
Cotisations	60 278	92 090,16
Prestations de services		
Prestations (services et sponsoring)	222 116	137 886
Immobilier (loyers et services)	335 300	316 948
Salon Innovaday	-	25 119
Salons eTourisme	235 407	209 767
Total (I)	792 823	689 719,47
Subventions d'exploitation		
Région Nouvelle Aquitaine	1 345 442	1 339 608
Feder	691 733	658 382
Bordeaux Métropole	140 000	140 000
Autres subventions	162 359	99 156
Total (II)	2 339 534	2 237 145
Autres produits d'exploitation		
Reprise /prov. & transferts charges	7 026	68 432
Utilisation des fonds dédiés	-	-
Autres produits	-	-
Total (III)	7 026	68 432
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	3 199 661	3 087 387

ELEMENTS EXCEPTIONNELS

	Charges		Produits	
	2022	2023	2022	2023
Reprise subvention investissement			11 250	13 070
Transferts de charges			-	-
Pénalités				
Divers	134	3 835	762	4 055
Totaux	134	3 835	12 012	17 124

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes comptabilisés pour l'année 2023 s'élève à 14.259 € (HT) au titre du contrôle légal des comptes.

RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes